



Les aires d'éducation

Afin de disposer d'une maille territoriale propre aux problématiques de l'éducation nationale, la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (Depp) et les services statistiques académiques ont créé le zonage en aires d'éducation. Deux versions existent : le zonage collège et le zonage parcours (Thomas et al., 2022).

Quel objectif ?

En complément des zonages déjà existants, l'objectif des aires d'éducation est de disposer d'un zonage statistique, construit de manière homogène sur le territoire national, à des fins d'études et d'aide au pilotage. En effet, il est apparu le besoin d'avoir des unités géographiques permettant aux différents acteurs de, non seulement, suivre, accompagner et rendre lisible le parcours des élèves et d'en analyser les disparités, mais aussi de faciliter la transition entre les niveaux, les degrés et les cycles d'apprentissage.

Comment sont-elles construites et avec quel outil ?

Les zonages en aires d'éducation ne dépendent d'aucune limite administrative si ce n'est de respecter les frontières académiques. La priorité est donc de disposer de zonages issus uniquement des données « éducation nationale ». La maille de base des aires d'éducation est la commune. Les aires d'éducation ne sont pas limitées en taille. Il en résulte des espaces géographiques composés d'une ou plusieurs dizaines de communes avec un ou plusieurs établissements.

Ces zonages sont construits à partir des flux d'élèves entre communes de résidence et communes de scolarisation à la rentrée 2020. Le champ correspond aux élèves sous statut scolaire du 2nd degré inscrits dans les établissements sous tutelle du Menj des secteurs public et privé sous contrat.

Le zonage collège se base sur les flux des seuls collégiens avec la contrainte d'une présence d'au

moins un collège sur une aire. Le zonage parcours s'appuie sur l'ensemble des flux du 2nd degré avec la contrainte d'une présence d'au moins un lycée sur une aire. Seuls les flux intra-académiques sont retenus afin de respecter les frontières académiques et de permettre l'utilisation de ces zonages pour le pilotage au niveau de l'académie.

L'application utilisée pour construire ces zonages est Anabel (Analyse Bilocalisée pour les Études Locales) développée par l'Insee. Elle permet de construire des zones de façon homogène, ayant des taux de stabilité élevés, au sens où les élèves qui y résident, pour leur grande majorité, y sont également scolarisés. Anabel est un procédé d'agrégation qui fonctionne par itération. Les premières communes agrégées sont celles qui envoient tous leurs élèves résidents vers une même commune d'études. Ce faisant, des mailles regroupant ces agrégations de communes sont créées (figure 1). Les communes les plus liées à ces mailles par l'importance des flux d'élèves qu'elles y envoient sont alors agrégées pour former de nouvelles mailles. Ces agrégations sont réalisées sous contrainte de contiguïté (une commune ne peut être agrégée à une maille que si elle partage avec cette dernière une frontière commune). Le processus se poursuit jusqu'à atteindre un seuil de lien minimal comme critère d'arrêt. Ce seuil a été fixé empiriquement à 10 %, en prenant en compte la stabilité dans les zones ainsi que la taille et le nombre de celles-ci. Anabel n'agrège ainsi deux zones que si au moins 10 % des élèves de l'une des zones étudient dans l'autre. Le paramétrage de l'algorithme Anabel ne prévoit pas de critère d'arrêt contraignant la surface ou l'effectif d'élèves de ces aires.

Les zonages construits avec Anabel ont été consolidés par les services statistiques académiques après une opération de « toilettage » et des ateliers avec la Depp. Il a été en effet constaté, par exemple, que certaines communes n'ayant aucun élève dans la base scolarité se retrouvaient sans zonage. En ce qui concerne l'académie de Versailles, il a été décidé de modifier deux zonages collège dont un qui s'est avéré composé de deux communes non contiguës.

Quelle périodicité pour la mise à jour ?

Le délai de mise à jour du zonage en aires d'éducation dépend de trois facteurs: l'intérêt d'avoir des données récentes, le coût d'actualisation et l'intérêt d'avoir un zonage stable au cours du temps. Ce délai a été fixé à 5 ans. Cependant, le zonage est actualisé chaque année à minima pour tenir compte des révisions de la géographie communale.

Quel usage ?

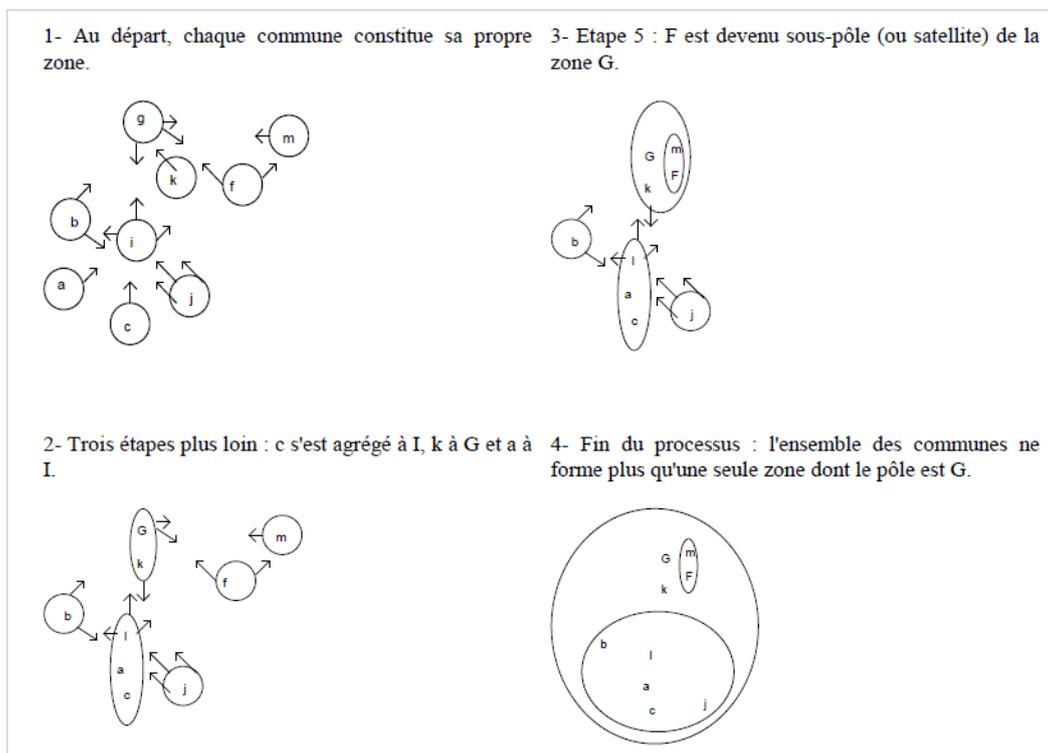
Ce zonage peut être mobilisé à des fins d'études et de pilotage en lien avec des thématiques variées portant par exemple sur les parcours scolaires et la performance des élèves, les facteurs pouvant les influencer (contexte sociodémographique, offre de formation) (Farges et Monso, 2023). Il offre une

maille territoriale pertinente pour le suivi fin des politiques éducatives.

A quoi ressemble ces zonages dans l'académie de Versailles ?

Au vu de la méthodologie employée et des flux pris en compte pour développer les aires d'éducation, le zonage collège est découpé plus finement que le zonage parcours; l'offre de formation en collège étant plus dense et homogène sur le territoire, les distances au lieu de résidence sont plus courtes. Il y a donc davantage de zones dans le zonage collège que dans le zonage parcours. Au sein de l'académie de Versailles, le zonage collège contient 145 aires et le zonage parcours en contient 52 dont certaines sont interdépartementales (voir cartes ci-dessous).

Figure 1 : Méthodologie de construction des zonages par l'outil Anabel de l'Insee



Bibliographie

- Thomas G., Chevalier C., Vilain E., Derosier A., Gasq P.O., Monso O., André P., « Le zonage en aires d'éducation », Les publications du réseau Depp-SSA, n°2022-R01, février 2022.

(en ligne sur : <https://www.education.gouv.fr/media/113954/download>)

-Farges A., Monso O., « Fréquenter l'internat à l'entrée du lycée a-t-il un impact sur la réussite scolaire ? Une évaluation sur les lycées publics de l'Education nationale », LIEPP Working Paper n°141, SciencesPo, février 2023, <https://sciencespo.hal.science/hal-04003627>

